

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



1237^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 10 octobre 1963,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Auguste (Haïti)</i>	1
<i>Discours de M. Issa (Somalie)</i>	5
<i>Intervention du représentant de l'Indonésie</i>	8
<i>Intervention du représentant de la Malaisie</i>	9
<i>Intervention du représentant du Tanganyika</i>	12
<i>Intervention du représentant du Royaume-Uni</i>	13

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ
(Venezuela).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. AUGUSTE (Haïti): Le sentiment de profonde satisfaction qu'éprouvent vos amis de l'Amérique du Sud, Monsieur le Président, à vous voir confier la présidence de l'Assemblée générale à sa dix-huitième session s'explique et se justifie par la riche expérience que vous avez acquise pendant cinq années consécutives en prenant une part active aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, soit dans les commissions et organes, soit dans les comités, soit enfin comme président du groupe latino-américain. Personnellement, je reste convaincu que vous apporterez à vos nouvelles fonctions, si lourdes en responsabilités, le savoir, la sagesse, l'esprit d'objectivité et d'impartialité joints à cette courtoisie et à cette rare distinction qui ont si heureusement marqué votre carrière de diplomate.

2. Le calendrier de la vie internationale qui précède l'ouverture de cette session est chargé d'événements de toute sorte. A les suivre sur la carte du monde, nous parcourons ainsi, en quelque sorte, à peu de frais, presque tous les continents rien qu'en nous instruisant des lumineux commentaires que sert quotidiennement la presse du monde libre. Car, qu'on le veuille ou non, ces grandes actualités, en quelque endroit qu'elles explosent ou se manifestent, ne peuvent nous laisser indifférents. Le monde n'est plus ce qu'il fut autrefois. Les appellations d'ancien et de nouveau continents, qui marquaient tout ce qui séparait les hommes d'une civilisation d'une autre, sont des formules périmées que nul n'emploie plus de nos jours.

3. L'isolationnisme de l'époque des Monroe, Adams, Grant et Polk ne constitue plus qu'une très ancienne page d'histoire, qu'il est certes bon de relire pour la satisfaction et les grandes joies de l'esprit, mais que la science et la politique, avec leurs impératifs, leurs

incidences et leurs conséquences, ont reléguée depuis quelque temps déjà, en bonne place, dans les grands musées qui constituent les trésors de ce siècle et où siègent également les vieilles divinités d'une époque à jamais révolue.

4. Le monde est un et nous ne sommes plus, à quelque échelon que nous nous trouvions dans ce formidable univers, qu'une partie d'un même tout. Les peuples et les continents ne forment plus, à la faveur de toutes ces profondes transformations qui suppriment l'existence et consacrent la puissance matérielle de l'homme, qu'une grande famille, et c'est pourquoi tout ce qui inquiète, tout ce qui bouleverse, tout ce qui se contente seulement de modifier le genre de vie de l'un quelconque d'entre nous ne saurait être considéré par les autres comme un simple fait banal, comme un accident sans lendemain sur la route de la vie.

5. Partant, nous nous devons donc d'étudier ce fait, d'essayer de le comprendre, de le passer au crible. Mais j'avoue que ce n'est pas toujours une tâche facile que d'interpréter non la pensée, mais les sentiments d'autrui qui n'échappent pas à l'influence ou à la subtile survivance des legs héréditaires et ancestraux qui reflètent le tréfonds de l'âme humaine et la profonde divergence des races.

6. Le grand drame de l'incompréhension des hommes réside dans ce fait que se comprendre et mieux se connaître demeure, malgré le grand brassage qui s'opère à l'ONU, le problème humain le plus difficile qui soit. Et le fameux "Connais-toi toi-même" du philosophe apparaît alors, quand on veut trouver une explication aux faux-fuyants des uns et aux divergences de concepts des autres, avec toute la valeur philosophique que nous lui connaissons.

7. Néanmoins, solidaires que nous sommes des grandes réformes que les idées apportent à notre mode de vie, nous subissons ou acceptons, suivant les circonstances, les effets d'une responsabilité collective qui fait de chacun de nous les agents, les défenseurs ou les fossoyeurs de cette civilisation, suivant le cas.

8. Pour toutes ces raisons, les grands faits de la vie internationale sont pour nous tout aussi importants que ceux qui composent la trame quotidienne de cette partie de l'existence qui ne dépasse pas nos frontières. Mais, pour bien les comprendre, il importe de les analyser en tenant compte du milieu physique et humain qui les a façonnés. Cette discipline heureuse entre toutes permet de suivre les grandes actualités qui défilent sur l'écran de la vie internationale, non en dilettantes, mais plutôt en chercheurs, mus par cette curiosité qui est le propre de l'esprit humain.

9. Remarquables occasions que celles que nous ont offertes les conversations de Nassau en décembre 1962, si palpitantes d'intérêt pour tous, la création d'une force multilatérale suscitant parallèlement la légitime, mais tardive ambition d'une force de dissuasion nationale, sans omettre les divergences d'opinion qu'a provoquées la politique de la porte fermée dans la Communauté économique européenne et, enfin, la grande affaire que demeure pour l'Europe le Traité franco-allemand^{1/}.

10. En Afrique, dans le Moyen-Orient et en Asie, les actualités ne le cèdent en rien en importance à celles que nous avons citées plus haut.

11. Pour l'Afrique, à part les grands changements qui s'opèrent dans la structure de nombreux gouvernements pour mieux les adapter aux conditions du milieu humain, je m'arrêterai aux faits les plus importants, qui se limitent, dans le domaine international, à la signature de la Convention d'association des dix-huit Etats africains d'expression française avec le Marché commun. C'est un fait dont on ne signalera jamais trop la portée économique. C'est une expérience que nous souhaitons heureuse car, de toute la force de nos convictions, nous pensons que cet instrument porte en lui le germe nouveau d'une coopération fructueuse entre pays industriels et agricoles, que nous aimerions voir servir de modèle à d'autres.

12. Mais l'événement le plus important qui a marqué une prise de conscience du rôle que le continent noir est appelé à jouer sur la scène internationale a été le succès de la Conférence d'Addis-Abéba^{2/}, qui donna naissance à la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, scellée par 32 chefs d'Etat du continent noir.

13. La Conférence de San José de Costa Rica en mars 1963 était également de celles dont on parlait beaucoup, mais le voile de l'oubli l'a bien vite reléguée dans l'ombre, éclipsée qu'elle fut à la grande surprise de plus d'un, peu de temps après, par de brusques changements de gouvernements et les graves événements qui menaçaient de faire exploser ce baril de poudre que l'on s'efforce de faire des Caraïbes.

14. Aux Etats-Unis d'Amérique, le problème de la ségrégation raciale n'a pas moins pris tous les aspects d'une épineuse question sociale, causant à ses dirigeants de réels soucis; mais c'est un problème, il faut le reconnaître, auquel ils s'efforcent courageusement de porter remède. Sur cette terre que le grand Abraham Lincoln a voulu offrir au monde comme un modèle de liberté et d'égalité pour tous, quelle que soit la nuance de l'épiderme de l'individu, le noir américain a su montrer, dans sa lutte pacifique et tenace pour que cessent les vieux préjugés qui dégradent l'homme, un sens des plus grandes vertus de pondération et de dignité qui honorent la race humaine.

15. Le Moyen-Orient n'a pas manqué d'affirmer, lui aussi, la vitalité de cette partie du monde sous l'action

dynamique de ses fils de grande valeur, poursuivant avec cette foi qui soulève les montagnes leur rêve de bâtir un monde arabe uni.

16. En Asie, les querelles de famille laissent toujours la pénible impression d'un partage successoral éternellement contesté, aggravées par des professions de foi politiques et sociales différentes, qu'alourdissent depuis peu de nouvelles et profondes divergences qui portent sur une controverse à caractère purement dogmatique.

17. Tous ces épisodes ont alimenté une activité diplomatique intense dans les grandes capitales politiques par des visites officielles, conférences et rencontres des plus importantes personnalités du monde international. Plus souvent qu'on ne l'eût souhaité, le Conseil de sécurité, chargé du maintien de la paix, dut se réunir et considérer avec toute la ferme autorité qui lui est dévolue les problèmes qui lui étaient soumis.

18. Mais dominant tous ces chapitres de l'histoire du monde actuel, de ce monde troublé et inquiet, comme nous l'indiquent bien toutes ces brûlantes actualités, une grande figure de la chrétienté, Sa Sainteté Jean XXIII, adressait au monde son encyclique *Pacem in terris*, le plus grand message de foi chrétienne dont la forte dose d'humanisme a eu la vertu de pénétrer toutes les consciences. Sur son lit de douleur, il offrait sa vie pour que règne un plus large esprit de compréhension et de tolérance entre les hommes. Puis, par une matinée de ce mois de juin 1963, il fit le grand voyage, parti pour l'au-delà porter au Tout-Puissant le message de supplication des hommes de bonne volonté pour que finalement la paix s'installe sur cette terre. La coïncidence est étrange, et, parlant à des hommes qui portent en eux ce merveilleux levain spirituel qu'est la foi, comment la taire, cette coïncidence, et ne pas faire un rapprochement entre la grande détente internationale du moment et la promesse du très illustre vieillard du Vatican de se faire toujours dans l'autre monde notre avocat pour que la paix devienne une réalité sur cette terre.

19. Dans cette maison, nous y avons tous travaillé depuis des années mais, en toute loyauté, avons-nous jamais senti le résultat heureux de nos efforts? Avons-nous jamais été satisfaits de toutes ces conférences au sommet et aux autres échelons? Sans doute, nous avons connu des époques où l'horizon paraissait quelque peu serein, mais, hélas! c'était pour voir s'amonceler, pas longtemps après, ces gros nuages qui annoncent l'ouragan.

20. Le Traité de Moscou^{3/}, qui, sans doute, est le résultat latent des efforts de nos mandataires de Genève, mais qui est aussi, par le nouvel esprit de compréhension qui l'anime, la manifestation d'un je ne sais quoi de transcendant qui intrigue, diront les uns, mais plus fortement marqué d'un certain spiritualisme, penseront ceux qui croient aux valeurs spirituelles, expression du mystère qui entoure tout ce qui dérouté notre logique. Evidemment, sur le plan diplomatique et sur le terrain du droit des gens,

^{1/} Traité franco-allemand de coopération, signé à Paris le 22 janvier 1963.

^{2/} Conférence au sommet des pays indépendants africains, tenue du 22 au 25 mai 1963.

^{3/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé le 5 août 1963.

le Traité de Moscou est un instrument comme tous les autres, fragile et sujet aux impondérables de cette vie. Mais n'empêche qu'il s'inspire d'un souffle nouveau, non par l'empressement que mettent presque tous les Etats — une centaine déjà — à y apporter leur adhésion, mais par les changements encourageants que nous notons dans la nouvelle orientation politique du moment. Sans doute aussi, le scepticisme si longtemps cultivé dans le cœur des hommes fera que la méfiance se profilera encore pendant un certain temps à travers les slogans des notions de responsabilité et de souveraineté, mais tout cela ne peut empêcher de voir les rapprochements qui s'opèrent car, de plus en plus, l'orgueil et la vanité cèdent le pas à la lucide raison humaine.

21. L'esprit de Moscou, comme on se plaît à le dire, c'est le désir de ne pas s'arrêter en si bon chemin et de poursuivre le dialogue pour que ce désarmement des esprits porte finalement les hommes à revenir sur nombre d'erreurs passées. Jamais depuis San Francisco nous n'avons senti autant que maintenant la barque humaine voguer sur un océan où le baromètre semble être au beau fixe. Le ton des uns et des autres le montre et c'est tout récemment que du haut de cette tribune nous entendions le président Kennedy [1209ème séance], dans un discours où la pureté et l'élégance de la forme égalaient la profondeur de la pensée, exposer avec un certain optimisme les points de vue de son gouvernement. C'était encore le langage de la lucide raison dominant les vieilles discordes d'antan que nous apportait, dans sa dialectique serrée, M. Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques [1208ème séance].

22. Comment alors ne pas penser que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'ouvrira sous d'heureux auspices si nous persévérons dans cette bonne voie du désarmement des esprits? Il est plus que temps de consacrer aux graves problèmes des échanges internationaux la sérieuse attention qu'ils réclament. Trop longtemps absorbés et inquiétés par la formidable puissance de destruction des armes nucléaires, nous avons cru qu'elles constituaient, avec les retombées radioactives, nos seuls soucis majeurs du moment. Nous avons, partant, négligé de considérer le sous-développement comme faisant presque autant de victimes que si quelque cataclysme se promenait dans les Caraïbes, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique. Cette simple énumération qui s'inspire des statistiques prouve que les deux tiers du monde souffrent du mal le plus effroyable qui soit, le plus inhumain qui puisse troubler nos consciences, la pauvreté avec tout ce qu'elle suppose de privations, dans un monde où la satisfaction du confort a été poussée si loin.

23. La misère, certes, a ses causes mais, quand on les examine à la loupe, elles viennent dans une proportion surprenante de l'extérieur, effet désastreux des incidences économiques. Et c'est pourquoi, aussi paradoxal que cela paraisse, les régions fortement atteintes par l'affreuse plaie du siècle sont des pays, dans le vocabulaire économique, potentiellement riches en ressources humaines ou naturelles, déte-

nant les principaux agents qui contribuent à créer la richesse: la nature et l'homme.

24. Dans une certaine mesure, les facteurs primordiaux qui constituent la richesse ont été répartis de façon à peu près équitable, sur la base d'une répartition de la tâche, d'une sorte de spécialisation, répondant à la vocation économique de chacun. Dans cet ordre tracé, en quelque sorte, par le destin, les contrées se trouvent divisées en pays essentiellement, pour ainsi dire, à vocation agricole et en pays essentiellement industriels, pour la même raison, mais sans que cette division puisse impliquer l'exploitation de l'un par l'autre. Le rôle du commerce international est de faciliter, dans une atmosphère de liberté et d'entraide, l'épanouissement et le développement de cette vocation économique de chacun, en assurant la liaison entre l'emploi, la production et la consommation, certain que leur accroissement signifie beaucoup plus d'emplois, beaucoup plus de richesses produites, beaucoup plus de marchandises à consommer. En fait, le monde souffre beaucoup moins d'une pénurie de ressources que de la non-utilisation par l'homme de ses pouvoirs de production, limitant ou dosant la participation des capitaux au développement des ressources naturelles. Le marasme économique qui frappe bon nombre d'entre nous et qui suscite la crise n'est autre que le résultat de ce manque de collaboration entre les détenteurs des différents agents et facteurs de la production. L'organisme économique, dont la santé suppose le fonctionnement normal de ses organes, fait donc lui aussi de ce fait son mal pathologique, provoqué par les entraves que nous avons signalées et dans lesquelles l'égoïsme humain est arrivé à supplanter les principes. Et c'est pourquoi certains soutiennent que l'homme a d'abord été placé dans un monde riche en possibilités, sans doute avec des nuances, et que la pauvreté et la misère, qui sont très souvent liées à des incidences économiques invisibles et malheureuses, sont des produits absolument humains dont les causes vraies sont plus extérieures qu'internes.

25. Toutes ces entraves apportées au mécanisme du commerce international par une politique protectionniste qui a usé de toutes les armes, depuis le dumping, en passant par les privilèges tarifaires, pour aboutir au contrôle et à la politique des changes, ont donc contribué à rétrécir le canal des échanges. Tout le système a été ainsi ébranlé: prix, profit et production. Mais le paradoxe c'est que la dépression qui se manifeste dans le secteur agricole est d'autant plus choquante que les prix continuent leur montée en flèche dans le secteur industriel. Quand on suit la courbe des prix, on a nettement l'impression que l'industrie est maintenue en expansion constante, au rythme d'une politique économique inflationniste, tandis que l'agriculture se démène dans l'étau d'un système déflationniste. La première est comme placée sous l'empire d'une économie de guerre — salaires et prix élevés — et la deuxième sous celui d'une économie de paix — revenus et prix en dépression ou stagnation. Quand l'échange se fait dans de telles conditions, acheter cher et vendre à bon marché, il est difficile qu'un tel déséquilibre n'entraîne pas une hémorragie des devises et le déficit de la balance des paiements pour ceux qui sont condamnés à s'approvisionner au prix fort.

26. Cependant, ce paradoxe ne devrait pas exister, au point de vue science économique pure, si l'on se reporte au mécanisme des "automatismes économiques". En effet, la dépression dans le secteur agricole devrait normalement peser sur le secteur industriel et l'entraîner progressivement sur la pente du déclin. Si l'un travaille pour l'autre, le rétrécissement de la demande dans le secteur agricole, provoqué par l'effondrement des prix des produits de base, devrait arrêter la course à l'expansion de l'autre côté.

27. Mais puisque c'est le contraire qui prévaut, nous nous trouvons en présence d'un fait qui, apparemment, ruine toutes les données de la science économique. L'explication de ce paradoxe, c'est que les prix en flèche, dans le secteur industriel, sont en partie et indirectement soutenus par la course aux armements et les incidences économiques qu'elle entraîne. Nous le savons tous, bon an mal an, le monde dépense environ 120 milliards de dollars pour le rajeunissement de son arsenal de destruction. Dans ce secteur de l'industrie, l'un des plus puissants qui soient, les prix sont des prix de monopole. On ne les discute pas, parce que l'Etat est partout le client le plus généreux qui soit; mais surtout, on ne les discute pas parce que la relation entre le prix d'achat et le prix de vente ne se pose pas. L'homme n'est pas ici à la recherche du profit qu'il défend, et s'inquiète alors peu du poids de la dépense: l'impôt est là pour s'en charger. Dans le secteur industriel, c'est donc la demande toujours forte en matière première et main-d'œuvre, demande alimentée par la course aux armements, qui détermine les prix sur ce marché, et tous ceux qui s'approvisionnent à la même source sont obligés de suivre ces prix, en raison de la théorie du prix unique, que le syndicalisme a toutes les raisons, à ce moment-là, de défendre.

28. Telles sont les raisons de ce paradoxe qui habille notre économie, causant l'effondrement des prix du café, du coton, du sisal, des agrumes et de tout ce qui est produit de base, alors que parallèlement ceux des produits industriels poursuivront leur montée en flèche. Il n'est donc pas étonnant, quand le problème est ainsi faussé à sa base, que l'aide technique et financière ne réponde que très faiblement aux espérances qu'elle avait fait naître. Car quel est, peut-on ne pas se le demander, l'intérêt de l'effort quand il n'est pas justement rémunéré? Et comment le producteur peut-il l'être, lorsque les prix sont avilis? Dans notre système, quand le profit n'existe pas, l'homme, quel qu'il soit, tourne le dos à la production. Là où les revenus sont bas, la formation du capital est irréalisable; partant, les investissements sont faibles ou nuls, le progrès social n'avance pas, toute augmentation de la population devient alors un mal et l'économie languit dans la plus lamentable stagnation.

29. Homme et femme qui m'écoutez peut-être, et qui avez choisi la noble et belle profession d'instruire l'opinion publique, quand on dénombre ainsi les causes vraies de la misère, peut-elle être un sujet de parodie ou celui d'un profond examen de conscience? Et vous, les puissants et grands de ce monde, aujourd'hui plus que jamais désireux et conscients de remplir votre haute mission d'aider, votre aide obéira-

t-elle à un simple mouvement de sympathie ou s'élèvera-t-elle plus haut pour devenir cette alliance pour le progrès conçue pour revaloriser la dignité de l'homme en revalorisant aussi la valeur de ses biens et de ses services? On ne développe ni n'assainit l'économie, tout comme on ne panse pas le mal social, en donnant à manger à quelques pauvres de plus, mais seulement en mettant l'homme à même d'améliorer personnellement, dignement son sort, en rémunérant ses richesses et ses services à des prix justes, garantie suprême du remboursement des lignes de crédit qui peuvent lui être offertes.

30. C'est en pensant à tous ceux qui font face à ces problèmes, à tous ces durs problèmes, que j'ai voulu réserver à cette question la plus grande partie de mon intervention. Naturellement, l'image de mon pauvre pays, Haïti, que j'ai souvent revue en vous disant ces choses, a peut-être mêlé à ma voix l'accent de celui qui regrette d'être un grand incompris. Toutes ces difficultés, tous ces déboires, toutes ces vaines espérances, j'ai pris pour les exprimer et porter le diagnostic qui convient le pouls de l'homme haïtien. Ses malheurs, je n'en connais pas de plus émouvants; son courage dans l'adversité, il n'en existe pas de plus grand; je ne connais pas non plus un peuple sur lequel s'acharne si souvent la déveine, car voilà qu'à tous ses malheurs s'ajoute un épouvantable cataclysme, emportant ses récoltes, dévastant ses villes et ses bourgs, ruinant ce qui constituait une pauvre économie agricole et semant enfin le deuil et la désolation là où il y avait déjà tant de maux à panser. Et je voudrais, du haut de cette tribune, remercier d'abord U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les nombreuses délégations amies qui ont, en une si douloureuse circonstance, exprimé au peuple haïtien, à son gouvernement et à son représentant auprès des Nations Unies leur profonde sympathie.

31. C'est pour nous — les mots ne seront jamais suffisamment expressifs pour le dire — un grand malheur et une nouvelle épreuve, mais cela ne nous empêchera pas de continuer à élever notre voix dans ce forum toutes les fois qu'il s'agira d'une injustice à réparer ou d'un principe à défendre. Ainsi donc, nous opterons plus fermement que jamais cette année pour une augmentation des sièges au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social afin de permettre aux jeunes Etats d'Afrique et d'Asie de prendre une part active à la discussion des grands problèmes politiques et économiques. Nous vivons des heures de grand enthousiasme et, si elles ne sont pas que pure illusion, le remaniement de la Charte pour faire droit aux légitimes aspirations des peuples africains de siéger à la table des deux conseils devrait pouvoir être considéré à l'unanimité.

32. Le monde avance sûrement de nos jours sur la bonne voie. Nous pensons aussi que le problème du Portugal et celui de l'Afrique du Sud recevront avant longtemps la solution que dictent les principes de la libre détermination et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

33. Nous avons résumé les plus grands problèmes qui tiennent l'affiche aux Nations Unies, et, plus que jamais, nous avons confiance dans l'Organisation, confiance dans celui qui la dirige aussi sûrement.

Son administration comporte déjà un riche palmarès et je m'en voudrais de ne pas citer, après la crise des Caraïbes, la question de l'unité congolaise qui porte l'empreinte de ses mains et la sagesse de son esprit. Il a bien travaillé, il ne peut se soustraire aux félicitations auxquelles il a droit.

M. Tarazi (Syrie), vice-président, prend la présidence.

34. M. ISSA (Somalie) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, j'aimerais associer la voix de ma délégation à celle des orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter à l'occasion de votre élection à l'unanimité à la haute fonction de Président de la dix-huitième session de l'Assemblée générale. Le choix de votre personne témoigne éloquemment de vos éminentes qualités, qui vous permettront, j'en suis certain, de diriger nos travaux avec sagesse et avec la plus grande compétence. L'honneur que vous faites à votre pays rejaillit en vérité sur l'ensemble de l'Amérique latine.

35. Au nom de la délégation de la Somalie, je tiens également à remercier et à féliciter votre prédécesseur, M. Muhammad Zafrulla Khan, pour le dévouement avec lequel il s'est acquitté de ses fonctions et les grands services qu'il a rendus à notre organisation au cours de son mandat. Je voudrais aussi rendre hommage au Secrétaire général U Thant, qui, par les efforts inlassables qu'il déploie et par sa détermination, a rehaussé le prestige de notre organisation et l'a guidée avec succès à travers maintes situations difficiles.

36. Il est certain que la présente session s'ouvre dans un climat favorable. La détente qui s'est manifestée dans le monde au cours de ces derniers mois a abouti, comme vous le savez, à la conclusion du Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires. Mon pays a été parmi les premiers à signer ce traité, et nous l'avons fait en espérant sincèrement qu'il conduirait au désarmement général et complet. Le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires est, sans aucun doute, un pas dans la bonne direction, mais il est bien loin de constituer une réponse aux questions qui se posent à nous. Les essais souterrains se poursuivent, et les puissances nucléaires disposent toujours d'une réserve d'armes nucléaires qui vient s'ajouter à leur stock énorme d'armements de type classique. D'autres Etats sont décidés à devenir des puissances nucléaires et ont accéléré leurs efforts dans ce sens. De plus, de nombreuses autres puissances conservent des stocks relativement importants d'armes de type classique. Ainsi, l'équilibre de la terreur subsiste encore, la course aux armements se poursuit. Si la tension entre les puissances nucléaires s'est provisoirement atténuée, le danger de guerre, nucléaire ou de type classique, est encore grand.

37. Nous espérons sincèrement que le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires ouvrira la voie à une série d'accords qui conduiront au désarmement général et complet. Tant que nous n'aurons pas atteint cet objectif, qui est notre but final, la menace de la guerre restera suspendue sur nos têtes.

38. Tout en se félicitant de la détente internationale, ma délégation estime que l'admission de la Répu-

blique populaire de Chine aux Nations Unies non seulement servirait l'universalité de notre organisation, mais contribuerait aussi beaucoup à diminuer encore davantage la tension internationale. Nous estimons que l'admission de la République populaire de Chine aux Nations Unies est une nécessité. Nombreuses sont les questions que nous discutons ici qui restent vides de sens si nous ne tenons pas compte du point de vue de plusieurs centaines de millions de Chinois, qui constituent une proportion très importante de la population du monde.

39. Mon gouvernement a pris note avec une grande satisfaction de la nette amélioration qui s'est produite dans la situation au Congo et nous avons accueilli avec plaisir l'assurance donnée par le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport [A/5501/Add.1], que l'intervention militaire extérieure au Congo est terminée, que l'intégrité territoriale de ce pays a été préservée et que, d'une façon générale, l'ordre y a été rétabli. C'est là un succès considérable pour lequel le Secrétaire général a droit à notre gratitude et à notre hommage.

40. Il y a trois ans, l'Assemblée générale a adopté presque à l'unanimité la résolution 1514 (XV) sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Jusqu'à présent, semble-t-il, aucun résultat décisif n'a encore été obtenu, mais en revanche nous sommes témoins de la résistance désespérée qu'opposent les puissances coloniales qui tentent de prolonger leur présence aussi bien en Afrique qu'ailleurs.

41. Le Gouvernement portugais s'accroche à la fiction ridicule selon laquelle les colonies portugaises d'Afrique feraient partie intégrante de la métropole portugaise, prétention qui ne mérite même pas d'être discutée sérieusement.

42. Au mépris des principes de la Charte et des différentes résolutions que l'Organisation des Nations Unies a adoptées à ce sujet, la condition misérable de nos frères africains de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée prétendument portugaise demeure malheureusement inchangée. C'est ce qui ressort notamment de la résolution du 4 avril 1963 [A/5446/Rev.1, chap. II, par. 251], adoptée par la Commission des Vingt-quatre^{4/}, qui appelle l'attention du Conseil de sécurité sur la grave situation dans les colonies portugaises et qui exige que soient prises des mesures appropriées contre le Portugal afin de l'obliger à s'abstenir d'aggraver une situation déjà explosive par elle-même.

43. Parce que l'on permet au gouvernement raciste du Portugal de persister dans ses théories colonialistes, des millions d'Africains se voient refuser de façon flagrante le droit à la libre détermination et sont soumis aux brutalités les plus intolérables.

44. Le Gouvernement du Royaume-Uni, lui aussi, poursuit sa politique colonialiste en Rhodésie du Sud en protégeant les intérêts d'une minorité d'Européens de mentalité raciste qui sont violemment opposés aux aspirations des Africains. Nous ne saurions trop

^{4/} Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

souligner le danger que représente l'actuelle Constitution de la Rhodésie du Sud, qui proclame la conception raciste de la suprématie des blancs. Outre qu'elle est inacceptable pour la majorité des Africains, cette constitution pourrait bien être une source de conflits qui mettraient en danger la paix et la stabilité dans le reste du continent africain.

45. Nous sommes souvent accusés de nous laisser emporter par nos ressentiments lorsque nous exigeons le règlement rapide et juste des problèmes coloniaux, mais nous avons la ferme conviction qu'il sera impossible d'établir une stabilité réelle tant que l'on ne mettra pas fin aux pratiques inhumaines des puissances coloniales. C'est pour cette raison que nous demandons aux Etats Membres de notre organisation de prendre les mesures, diplomatiques ou autres, qui permettront d'accélérer l'abolition du joug colonial et la marche vers la libération des populations africaines opprimées, auxquelles nous promettons notre appui inconditionnel.

46. Pour ce qui est de l'Afrique du Sud, ma délégation pense que nous ne devons pas nous borner à condamner en paroles la politique d'apartheid, exemple type de violation des droits de l'homme, mais que nous devons prendre collectivement, tant au sein de cette organisation que dans ses institutions spécialisées, des mesures concrètes afin de débarrasser à tout jamais le monde de la honte de l'apartheid et de toutes les autres formes de discrimination raciale.

47. Je suis entièrement d'accord avec le représentant de l'Ouganda, qui a déclaré que le gouvernement de la minorité blanche d'Afrique du Sud est un membre malade du corps social et que notre organisation n'a d'autre solution que de l'amputer avant que l'infection ne se propage à d'autres parties du corps. Nous devrions maintenant envisager sérieusement l'expulsion de l'Afrique du Sud de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, puisque toutes les autres mesures se sont révélées inefficaces, ce pays faisant ouvertement fi des principes de la Charte des Nations Unies.

48. Les mêmes mesures énergiques pourraient bien être la seule réponse raisonnable à l'abominable politique que mène le gouvernement fasciste du Portugal.

49. Ma délégation, dans ses interventions antérieures, a été contrainte d'appeler l'attention de l'Assemblée sur la situation regrettable et menaçante qui existe dans la Corne de l'Afrique et qui a son origine dans le brutal partage des populations et des territoires somalis par les puissances coloniales lorsqu'elles se disputèrent l'Afrique au XIX^{ème} siècle. Ce cruel démembrement des populations somalies de cette région, unies par une religion, une langue, une culture et une foi communes, a créé une situation très grave qui a abouti en certains lieux à des combats où le sang des Somalis a coulé pour la seule raison qu'ils voulaient défendre leur droit à la libre détermination et à l'unité.

50. Toutefois, je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails de cette question et ma délégation se réserve le droit de la traiter au moment voulu. Mais, en exerçant le droit de réponse que ma délégation s'est réservé à la suite de la déclaration de la délégation du Royaume-Uni, je voudrais faire observer

que le Royaume-Uni a tenté de lier l'indépendance du Kenya à la rupture des relations diplomatiques entre nos deux pays et qu'il a prétendu que nous avions pris cette mesure parce que le Royaume-Uni refusait de démembrer le Kenya. Ma délégation se demande où le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni a puisé ces renseignements.

51. A cette tribune, le Royaume-Uni prétend aujourd'hui se poser en champion de l'indépendance du Kenya alors qu'il n'y a pas si longtemps il se livrait aux pires cruautés contre le peuple africain du Kenya, simplement parce que celui-ci demandait sa liberté. Pour la même raison, l'actuel Premier Ministre du Kenya, M. Jomo Kenyatta, a langui lui-même dans une prison britannique pendant plus de 10 ans; récemment encore, le dernier gouverneur britannique a qualifié M. Jomo Kenyatta de chef des ténèbres et de la mort. En fait, la plupart des chefs africains au Kenya ont subi un sort semblable. Il nous paraît surprenant et, si je puis me permettre de le dire, tous les pays anciennement colonisés s'étonnent que la Grande-Bretagne se fasse le porte-parole des intérêts d'une nation non autonome quand tout son passé colonial prouve qu'elle est exactement le contraire.

52. Nous ne discutons pas l'assertion du Royaume-Uni selon laquelle ce pays appuie la volonté de la majorité, mais ce que nous ne pouvons accepter c'est qu'une partie du territoire d'une nation soit détachée de son corps principal et incorporée à un autre territoire par un édit impérial inspiré des seuls intérêts du Royaume-Uni, sans le consentement de l'un et de l'autre peuple et en mépris total des faits, de l'histoire et des liens ethniques de ces peuples. Dans cette situation, nous ne pourrions jamais accepter l'argument selon lequel un territoire annexé à un autre par la contrainte doit, quelques années plus tard, faire partie intégrante du territoire auquel il a été annexé de force.

53. Pour illustrer ma remarque, je pense qu'il est bon que je cite ici ce que disait au début de ce siècle sir Charles Elliot, alors commissaire britannique pour la Province de l'Afrique orientale — nom sous lequel étaient connus à l'époque les pays d'Afrique orientale comprenant l'Ouganda, le Kenya et Zanzibar:

"S'il était possible de détacher les districts habités par les Somalis, ce serait une excellente solution que de les grouper en un gouvernement distinct, parce que tant par leur population que par leur économie et leur configuration physique ils diffèrent des autres provinces; malheureusement, ils sont trop petits pour qu'on puisse leur donner une administration propre, et les territoires somalis voisins ne sont pas britanniques."

Les territoires somalis voisins dont il est question se trouvaient à l'époque sous domination italienne, mais ils constituent aujourd'hui l'Etat souverain de la République somalie.

54. Le fait de déclarer avec condescendance qu'il se range du côté de la majorité ne saurait absoudre le Royaume-Uni d'un passé de duplicité et de double jeu partout où se trouvaient des Britanniques; je n'en veux pour témoignage que la situation qu'il a laissée dans de nombreux pays, y compris le nôtre, où il a favorisé

la sécession de plusieurs de nos territoires et leur annexion à un pays étranger. Est-il une nation au monde qui ait accédé à l'indépendance en se libérant de la domination du Royaume-Uni, ou, en fait, de toute autre puissance coloniale, sans de grands sacrifices, et même sans effusion de sang? Où étaient-ils ces nobles sentiments du Gouvernement britannique lorsqu'à plus d'une reprise il a démembré la nation somalie sans le consentement de la majorité de son peuple? Pourquoi le Royaume-Uni a-t-il agi en violation du principe établi du droit de libre détermination?

M. Sosa Rodríguez (Venezuela) reprend la présidence.

55. Nous sommes bien obligés de conclure que, pour défendre ses intérêts égoïstes, le Gouvernement du Royaume-Uni a supprimé de propos délibéré tous les droits qui pouvaient sembler les contrarier, qu'il est parvenu à la conclusion que ses intérêts gagnent à ce qu'il existe un état de tension et de conflit dans la Corne de l'Afrique et qu'à l'appui de cette politique il est résolu à éviter toute réprobation dont il pourrait faire l'objet en Afrique orientale, pendant qu'il essaie de remédier au désordre dont il est en grande partie responsable.

56. Malgré l'état de choses que le Royaume-Uni essaie de provoquer entre nous et nos frères du Kenya, nous tenons à affirmer, comme nous l'avons toujours fait, que nous appuyons sans réserve l'indépendance du Kenya, et nous nous réjouissons à la pensée que ce sera chose faite au mois de décembre de cette année.

57. Il est donc parfaitement clair que la politique du Royaume-Uni vise à créer un état de conflit et de dissension entre nous et le nouveau Gouvernement africain du Kenya, après s'être livré à une manœuvre semblable pour nous séparer d'un autre pays africain voisin. Du fait de cette tactique déplorable, la situation dans la Corne de l'Afrique est aujourd'hui — c'est le moins qu'on en puisse dire — très explosive. En fait, on ne cesse de signaler d'alarmants conflits armés qui entraînent dans la région d'importantes pertes humaines et matérielles parmi les Somalis. Nous espérons sincèrement que nos frères et voisins africains se garderont de ces manœuvres impérialistes et aussi qu'ils comprendront le désir naturel du peuple somali de s'unir comme l'y autorise son droit de libre détermination.

58. Il y a un autre territoire somali sous domination étrangère. La Côte française des Somalis est la seule possession française de ce genre en Afrique. Pour on ne sait quelle raison, on refuse presque tout progrès constitutionnel à ce territoire, et le Gouvernement français semble moins enclin encore à laisser subsister l'espoir qu'un changement constitutionnel se produira dans un proche avenir. Non contentes de frustrer la population du territoire de son droit à l'indépendance, les autorités locales françaises ont organisé une campagne de terreur et d'intimidation contre le peuple somali, essayant ainsi de l'empêcher de revendiquer son indépendance et son union avec ses frères somalis de l'autre côté de la frontière.

59. On peut surtout s'indigner de la tentative faite par l'administration coloniale française de réduire la représentation somalie à l'Assemblée législative

à celle d'un groupe minoritaire insignifiant alors que manifestement non seulement les Somalis, population autochtone de la région, constituent une écrasante majorité, mais encore le pays leur appartient incontestablement.

60. Mon gouvernement n'ignore pas que les autorités coloniales françaises dans le territoire envisagent de donner un autre nom à la région appelée "Côte française des Somalis". Nous espérons toutefois que le bon sens l'emportera et que le Gouvernement français reconnaîtra le droit inaliénable de la population de la Côte française des Somalis à la libre détermination et à l'indépendance comme il l'a fait dans le cas de toutes ses autres possessions en Afrique.

61. En un mot, mon gouvernement ne désire rien de plus que de voir reconnaître à toute la population somalie sous domination étrangère le droit à la libre détermination. En adhérant totalement à ce principe, nous entendons non seulement que ce droit soit dûment reconnu au peuple somali, mais aussi donner tout notre appui à l'unité de tous les pays artificiellement divisés, s'ils la souhaitent. Le peuple allemand, victime d'une de ces divisions artificielles, tente, sans succès mais sans relâche, de réaliser la réunification de son pays, depuis le jour où, à la fin de la seconde guerre mondiale, on lui a imposé des frontières politiques artificielles. Une fois de plus, nous voudrions dire que nous sommes de tout cœur avec le peuple allemand dans les efforts qu'il déploie pour réaliser son unité nationale et l'assurer que nous appuyons sans réserve son droit à la libre détermination et à l'unité.

62. Permettez-moi enfin d'aborder brièvement un autre problème, celui du développement économique et social. Un grand nombre des pays d'Afrique et d'Asie qui ont récemment accédé à l'indépendance politique se heurtent à des difficultés économiques considérables, et c'est à ce stade de leur développement plus qu'à tout autre moment qu'ils ont besoin d'être aidés par les pays plus prospères. Un pays en voie de développement, et c'est une de ses tâches essentielles, doit de toute urgence relever le niveau de vie de sa population et améliorer sa condition sociale. Ces pays ont besoin non seulement d'assistance financière mais d'autres formes d'assistance et notamment de se voir ouvrir des marchés pour leurs matières premières et autres produits en échange desquels ils doivent être en droit de recevoir un prix équitable. A l'heure actuelle, les pays en voie de développement ne reçoivent pas la juste contre-valeur de leurs produits, agricoles ou autres, sur le marché international. Ces pays se heurtent à des difficultés insurmontables. Leurs exportations leur rapportent moins chaque année alors que leurs importations leur reviennent plus cher. Il arrive que les pays en voie de développement accroissent leur production et, partant, leurs exportations, mais leurs recettes totales n'augmentent pas nécessairement à cause de la détérioration des termes de l'échange. La structure actuelle du commerce international est telle que les pays moins privilégiés procurent de plus grands avantages aux pays économiquement mieux partagés. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est pourtant un fait. Ainsi, dans les conditions actuelles, les pays en voie de développement ne retireront pas d'un accroissement de la

production une augmentation correspondante de devises. Le problème réside en ceci que les pays en voie de développement doivent payer plus cher leurs importations au moment crucial où leurs besoins en biens d'équipement sont plus importants que jamais. Nous espérons que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit se tenir prochainement, saura trouver une solution satisfaisante à ce grave problème.

63. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): La liste des orateurs désirant prendre la parole cet après-midi en discussion générale est ainsi close. Je donnerai maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse suivant l'ordre dans lequel ces demandes m'ont été présentées.

64. M. **PALAR** (Indonésie) [traduit de l'anglais]: Je regrette d'avoir à demander une fois de plus la parole pour exercer mon droit de réponse, mais je ne puis faire autrement.

65. Tandis que M. Thomas, ministre d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, n'avait que des paroles aimables à l'égard du Ministre des affaires étrangères des Philippines, en réponse aux critiques pénétrantes de M. Lopez — qui, soit dit en passant, a fait bon usage de l'exposé accablant sur le néocolonialisme britannique qui a paru dans le journal pakistanaï Dawn le 17 septembre 1963 — il a dirigé son attaque principale contre l'Indonésie. Il est évident qu'en poursuivant au maximum sa politique néocolonialiste dans le Sud-Est asiatique le Royaume-Uni se fie actuellement à sa vieille méthode éprouvée, "diviser pour régner", qui l'a toujours si bien servi dans le passé. Etant parvenu à paralyser le Maphilindo, il vise maintenant le Philindo. A cela, je répondrai: le Royaume-Uni a cherché à détruire le Maphilindo, mais n'est parvenu qu'à le mutiler, non à l'écraser. Maintenant, il cherche à détruire le Philindo; mais il n'y parviendra pas davantage — et même il regrettera d'avoir jamais tenté l'aventure.

66. Je voudrais maintenant m'arrêter sur l'explication que M. Thomas a donnée des raisons pour lesquelles les observateurs philippins et indonésiens ont été tenus à l'écart du Sabah et du Sarawak pendant plus des deux tiers de la période qu'ils auraient dû y passer. Je commencerai par comparer ce qu'a dit le **Ministre des affaires étrangères**, lord Home, sur cette question, ici même, le 27 septembre [1219^{ème} séance] et ce que M. Thomas nous a dit le 8 octobre [1234^{ème} séance]. Pour essayer d'ôter tout fondement à ma plainte relative à l'insuffisance du nombre des observateurs, lord Home a déclaré qu'en ce qui concernait leur tâche peu importait qu'il y en eût 10 ou 90 ou aucun. Le **Ministre d'Etat** nous a fourni par ailleurs une analyse détaillée des efforts faits par le Gouvernement britannique pour réduire au minimum le nombre des observateurs; ce faisant — et à notre surprise, je dois l'avouer — M. Thomas s'est, semble-t-il, jugé en droit de divulguer certaines parties des consultations privées qui avaient été nécessaires pour obtenir du Royaume-Uni l'autorisation pour les observateurs indonésiens et philippins de pénétrer sur les territoires du Sabah et du Sarawak. Devrais-je maintenant, pour présenter les choses sous leur vrai jour, agir de même et faire

état de ces consultations privées du haut de cette tribune? Cela permettrait certainement de jeter sur toute cette affaire une lumière bien nécessaire. Mais serait-ce juste à l'égard du **Secrétaire général**, à qui incombait toute la charge de mener à bien ces consultations délicates afin de faciliter l'application de l'Accord de Manille? Je résisterai donc à la tentation de suivre l'exemple donné par le **Ministre d'Etat** du Royaume-Uni et je continuerai d'observer les règles de ce que les Britanniques appellent le "fair play".

67. M. Thomas s'est donné beaucoup de mal pour convaincre M. Lopez que la mesquinerie avec laquelle les Philippines avaient été traitées par le Gouvernement du Royaume-Uni était due uniquement à ce que ce gouvernement ne pouvait étendre à l'Indonésie la confiance qu'il était disposé à accorder au Gouvernement des Philippines. Et M. Thomas a poursuivi en disant que le Royaume-Uni n'était pas disposé à courir ce risque. Constatons donc que ce manque de confiance est réciproque. Pour notre part, le désir du Royaume-Uni de préserver la Pax britannica en territoire indonésien ne nous inspire pas confiance. Pour reprendre les termes de M. Thomas, c'est un risque que l'Indonésie n'est pas disposée à courir. Les sinistres annales de la Pax britannica au cours de sa longue histoire coloniale sont une raison pour laquelle l'Asie et l'Afrique libres la rejettent ou s'efforcent de s'en débarrasser.

68. Mais j'en reviens à la question des observateurs: quel était exactement le risque que le Royaume-Uni voulait éviter de prendre à cet égard? M. Thomas nous a fourni la réponse à cette question dans son exposé du 8 octobre. Cela se réduit en tout et pour tout au risque que, selon le Royaume-Uni, pouvait faire courir la présence des quatre observateurs adjoints indonésiens au Sabah et au Sarawak car — nous le savons maintenant — les quatre observateurs adjoints philippins avaient l'entière confiance du Royaume-Uni. Ainsi, pour réduire au minimum les risques attachés à la présence des quatre observateurs indonésiens dont il se méfiait, le Royaume-Uni a insisté pour qu'ils soient des subalternes et que leur rôle se borne à des travaux de secrétariat. La présence au Sabah et au Sarawak des quatre observateurs adjoints que nous avons choisis pour s'acquitter de la tâche était évidemment trop dangereuse. Apparemment, la situation dans cette région n'était pas assez stable, était politiquement trop précaire pour qu'il fût permis de courir le risque d'une visite de 10 jours de ces quatre hommes dangereux. Etant donné que les autorités coloniales devaient connaître ces quatre personnes et les surveiller continuellement pendant qu'elles s'acquittaient de leur tâche, qui était d'assister aux auditions prévues pour déterminer les vœux de la population, on se demande quels risques leur présence aurait pu créer. Même s'il était vrai que deux d'entre ces personnes avaient rempli autrefois des fonctions d'agents de renseignements, comme l'a soutenu M. Thomas, la présence constante des autorités coloniales les aurait empêchés, en tout état de cause, de faire courir le moindre danger au Sabah et au Sarawak; à moins, bien entendu, que les autorités coloniales n'aient pas eu suffisamment confiance dans les sentiments et les aspirations politiques véritables de la population de cette région. A vous dire la vérité, je ne puis imaginer aucune autre explication

plausible. En fait, il nous semble que cette grande méfiance à l'égard de ces quatre hommes, dont les activités pouvaient être contrôlées jour et nuit, nous autorise à proclamer la nécessité d'utiliser des méthodes nouvelles pour connaître ce que veut réellement la population.

69. La seule explication logique de l'insistance du Royaume-Uni à maintenir aussi réduites que possible les équipes d'observateurs indonésiens et philippins, comme de son insistance ridicule pour que les observateurs adjoints soient des subalternes appartenant à la catégorie des employés de secrétariat, est le doute qu'il avait sur le véritable sentiment politique des populations du Sabah et du Sarawak. C'est cette intolérable ingérence dans la manière dont nous voulions composer nos propres équipes qui a réduit la durée de leurs travaux de plus des deux tiers du temps prévu; c'est cette manœuvre britannique réussie qui a torpillé la vérification convenue à Manille par la Malaisie, les Philippines et l'Indonésie. Il n'est pas étonnant dès lors que le Ministre des affaires étrangères des Philippines se soit senti obligé de dire, dans sa déclaration du 8 octobre:

"Le différend ridicule au sujet de nos observateurs semble corroborer le soupçon qu'un piège a été tendu délibérément à l'Indonésie et aux Philippines pour les obliger à contester les conclusions de la mission des Nations Unies, ce qui met nos deux pays en désaccord avec l'Organisation des Nations Unies comme avec la Malaisie." [1233ème séance, paragraphe 51.]

Une critique plus vigoureuse est-elle possible?

70. Le représentant du Royaume-Uni a paru surpris que les Philippines et l'Indonésie aient opposé au chiffre de deux observateurs seulement exigé par les Britanniques une demande de 20 observateurs accompagnés de 10 employés de secrétariat. Je voudrais lui rappeler que lord Home avait estimé qu'il n'y aurait pas eu de grande différence si nous avions envoyé 90 observateurs. Mais M. Thomas n'aurait pas dû être surpris. J'ai déjà précisé dans mes précédentes déclarations que la mission de nos observateurs était d'assister à l'enquête. Comme je l'ai dit plusieurs fois, nous voulions observer moins les activités des équipes des Nations Unies que celles des autorités coloniales, dont nous pensions qu'elles s'efforceraient de peser sur la manière dont l'enquête serait menée, ce qui, d'après nos observateurs, est bien ce qui s'est produit. Pour surveiller comme il l'eût fallu les activités des autorités coloniales, même les 90 observateurs dont a parlé lord Home n'auraient pas suffi.

71. En conclusion, je voudrais dire quelques mots sur la situation politique dans les territoires de Bornéo. Ce que M. Thomas a qualifié d'incursions armées dans ces territoires n'est qu'un symptôme de la situation générale. Avant la création de la Malaisie, Sarawak, Brunéi et Sabah étaient colonies britanniques. Brunéi était un protectorat. Il fallait donc s'attendre tout naturellement que le nationalisme afro-asiatique actuel trouve également son expression dans ces territoires. Toutefois, ce n'est que depuis deux ou trois ans à peine que l'on s'est vraiment aperçu de la force du mouvement de libération dans cette région. Une résolution qui cherchait à la libérer du colonialisme

britannique a éclaté en décembre 1962. A Brunéi, où le parti politique représentant le peuple avait déjà conquis tous les sièges disponibles au Parlement, la révolution était une authentique révolution populaire qui a réussi à renverser le gouvernement du sultan protégé par les Britanniques. Si cette révolution avait eu lieu dans un pays libre, un gouvernement populaire aurait pris d'office la relève du gouvernement du sultan, et il aurait été salué dans le monde entier comme une évolution vers le progrès. Mais le sultan régnait sous la tutelle de la Pax britannica, ce qui lui donnait droit à la protection armée britannique. La Grande-Bretagne a envoyé des troupes, des avions et tout ce qui était nécessaire pour réprimer la révolution. Qui s'agissait-il de protéger? Le peuple? Non pas, certes! La Pax britannica a été maintenue pour protéger non le peuple mais le sultan et les intérêts pétroliers britanniques. Il est significatif que les troupes britanniques aient eu pour tâche primordiale de protéger les gisements et les installations pétroliers.

72. Ainsi, la puissance écrasante du protecteur a réussi à écraser le soulèvement populaire. Mais des centaines et même des milliers de combattants de la liberté de Brunéi et du Sarawak se sont réfugiés en territoire indonésien, le seul territoire, en fait, où ils pouvaient se soustraire à l'armement supérieur des protecteurs. Ils ont trouvé, dans mon pays, protection et sécurité. Ce sont ces gens, ces réfugiés, retournant dans leur pays, vers leur foyer et leur famille, afin de poursuivre leur lutte pour la liberté, qui ont effectué ce que le représentant du Royaume-Uni a appelé des "incursions armées". La preuve en a été recueillie lors de l'enquête effectuée par les Nations Unies.

73. M. RAMANI (Malaisie) [traduit de l'anglais]: En prenant la parole pour exercer mon droit de réponse à la suite de certaines déclarations faites le 8 octobre [1233ème séance] par M. Lopez, ministre des affaires étrangères des Philippines, au sujet de la Malaisie, j'ai à cœur de ne rien dire qui puisse faire rebondir la discussion. En effet, on en a déjà bien assez dit, trop dit même sur les circonstances qui ont présidé à la création de la Malaisie. Il est providentiel que je sois appelé à prendre la parole aussi tôt après le représentant de l'Indonésie, car je suis convaincu que le moment est venu de mettre fin à cette controverse et de laisser les passions s'apaiser.

74. Je partage la conviction du Ministre des affaires étrangères des Philippines qui, à la fin de son intervention, a trouvé des paroles heureuses pour dire que ce qu'il nous faut maintenant c'est de la foi et de la patience, de la pénétration et de l'énergie, et qu'il ne s'agit pas de marquer des points ou de se disputer l'avantage. Si, malgré cette assurance, je suis néanmoins monté à cette tribune, c'est uniquement pour relever certaines inexactitudes qui se sont glissées dans son intervention et qui ont inévitablement amené M. Lopez à tirer des conclusions qui sont fausses. Si, comme nous l'espérons l'un et l'autre, nos deux pays renouent, au terme de cette épreuve, les liens d'amitié qui les unissaient autrefois, il sera plus que jamais nécessaire que chacun comprenne bien le point de vue de l'autre. A défaut de cette compréhension, nous construirons le palais dont il a parlé, en nous

préoccupant de la façade, cubliant que ses fondations reposent sur le sable. Je me bornerai cependant à répondre à certaines des principales raisons avancées par le Ministre des affaires étrangères philippin pour expliquer le refus de son pays de reconnaître la Malaisie.

75. M. Lopez a parlé des documents de Manille — il y en a plusieurs: l'Accord de Manille, la Déclaration commune qui l'a suivi et la Déclaration de Manille — comme représentant l'ensemble équilibré à l'élaboration duquel il a participé. Ces documents, a-t-il dit, reposent sur trois conditions essentielles qu'il a énumérées: premièrement, l'enquête effectuée par l'Organisation des Nations Unies devait être envisagée sous un nouvel angle, deuxièmement, le principe IX de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale devait être pleinement respecté et, troisièmement, des observateurs devaient assister aux opérations.

76. Pour ce qui est de la première condition, M. Lopez a déclaré que par "nouvel angle" il fallait entendre que l'enquête ne devait pas être fondée sur les anciennes procédures britanniques et sur leurs résultats. J'ai écouté attentivement l'intervention de M. Lopez, je l'ai lue et relue avec le plus grand soin et je me demande s'il n'attribue pas au paragraphe 4 de la Déclaration commune un sens qu'il n'a pas et ne peut avoir. C'est de ce paragraphe que découle la juridiction du Secrétaire général — si je peux employer ici cette expression tirée du droit interne — et il faut avoir constamment présent à l'esprit le texte de ce paragraphe. Avec votre permission, je vais vous en donner lecture:

"En exécution des paragraphes 10 et 11 de l'Accord de Manille, le Secrétaire général des Nations Unies, ou son représentant, devrait s'informer, avant que ne soit constituée la "Malaisie", des vœux des populations du Sabah (Bornéo septentrional) et du Sarawak, en s'inspirant du principe IX de l'annexe à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et en employant les nouvelles méthodes qui, de l'avis du Secrétaire général, sont nécessaires pour assurer la stricte observation du principe de l'autodétermination, dans les conditions énoncées au principe IX; il devrait tenir compte:

i) Des élections qui ont eu lieu récemment au Sabah (Bornéo septentrional) et au Sarawak, mais procéder néanmoins aux enquêtes et aux vérifications nécessaires pour s'assurer:

a) Que la "Malaisie" a été un élément important, sinon l'enjeu principal des élections;

b) Que les listes électorales ont été convenablement établies;

c) Que les élections se sont déroulées en toute liberté et sans contrainte;

d) Que le scrutin a été organisé et dépouillé dans les règles;

ii) Des vœux des électeurs qui auraient pu exercer leur droit à l'autodétermination lors des récentes élections n'eût été leur détention pour activités politiques, leur emprisonnement pour délits politiques ou leur absence du Sabah (Bornéo septentrional) ou du Sarawak.

77. Ce qui ressort de ce paragraphe, aux termes soigneusement pesés, qui ne laisse subsister aucune équivoque, c'est bien le fait que les procédures britanniques, loin d'être écartées, devaient servir de base, de point de départ à l'enquête qui allait être effectuée; en outre, ce paragraphe déclare en termes aussi nets que la mission d'enquête de l'ONU devait suivre chaque phase des élections organisées par l'Autorité administrante et détermine si les opérations électorales étaient conformes ou non au principe énoncé dans la résolution précitée. C'est précisément ce qu'a fait la mission d'enquête. C'est précisément l'objet de son rapport, et c'est son rapport que le Secrétaire général a accepté dans ses conclusions finales. En outre, le Secrétaire général a donné, à chacune des questions précises qui lui étaient posées, des réponses claires et catégoriques.

78. A cet égard, M. Lopez a fait allusion à ce qu'il a appelé certaines "conventions tacites" qui auraient été conclues au moment de l'adoption de la Déclaration commune. Je ne puis que regretter qu'il ait eu recours à ce mode de raisonnement. Tout accord écrit, patiemment négocié, ne peut que glisser vers la corbeille à papier si on prétend l'assujettir à des conditions tacites. M. Lopez n'a cependant pas expliqué pourquoi, dans une série de documents préparés avec tant de soin dans leurs moindres détails, comme je l'ai montré, on a jugé nécessaire ou souhaitable de ne pas incorporer ces accords supplémentaires s'ils étaient importants, ni non plus pourquoi ils sont demeurés tacites.

79. Il aurait tacitement été entendu, a-t-il affirmé, que l'enquête — la mission d'enquête dans les territoires — prendrait au moins un mois et, a-t-il dit, elle a été réduite en fait à 10 jours ouvrables. A supposer, sans pourtant l'admettre, qu'il existait un tel accord tacite, s'ensuit-il que parce qu'une mission a été exécutée en moins de temps qu'il n'avait été prévu ses résultats sont entachés de nullité? Mais je prouverai, à la lumière des documents dont nous disposons, qu'il n'existait pas et qu'il ne pouvait exister de tels accords tacites.

80. Premièrement, le 5 août 1963, les Ministres des affaires étrangères des trois gouvernements ont officiellement et en commun adressé une demande au Secrétaire général pour le prier d'entreprendre cette mission d'enquête, et le 8 août le Secrétaire général y a consenti.

81. Deuxièmement, après avoir constitué l'équipe d'enquête, le Secrétaire général a, le 12 août, informé les trois Etats que l'équipe arriverait dans le territoire le 16 août — ce qu'elle a fait — et qu'elle entreprendrait aussitôt la tâche qui lui était confiée.

82. Troisièmement, le 15 août, le Secrétaire général m'a écrit pour accuser réception d'une lettre que lui avait adressée mon Premier Ministre. Je vous lis un passage de cette lettre:

"Je vous ai déjà indiqué oralement, comme je l'ai fait pour les autres gouvernements, que j'espère m'acquitter de ma tâche et faire connaître mes conclusions aux trois gouvernements d'ici au 14 septembre 1963."

83. Quatrièmement, les conclusions ont été, comme prévu, communiquées le 14 septembre.

84. Compte tenu de cette chronologie des événements, puis-je me permettre de demander à M. Lopez pourquoi — s'il existait un accord tacite selon lequel la mission d'enquête dans les territoires devait durer au moins un mois et s'il le considérait comme essentiel pour assurer le succès de cette mission, comme il le dit maintenant — son gouvernement n'a pas protesté aussitôt contre la précipitation, la hâte intempestive, je dirai même indécente, avec laquelle la mission a été effectuée? Pendant toute cette période de querelles et de chicanes — pour reprendre les termes de M. Lopez — aucune plainte de ce genre n'a été formulée. Le fait qu'aucun des deux gouvernements ne se sont plaints alors nous fournit la réponse que mérite de toute évidence la plainte qui est présentée maintenant.

85. Pour ce qui est de la deuxième plainte, le Secrétaire général a lui-même constaté à la suite de l'enquête qui avait été effectuée que, si l'on tient compte et des vœux de la population du territoire et de la stricte application du principe de la libre détermination, il ne fait aucun doute qu'une forte majorité des habitants désirait être intégrée à la Malaisie.

86. De même, M. Lopez a prétendu que les "observateurs" faisaient "partie intégrante" de l'opération — j'emploie ici les termes mêmes du représentant des Philippines. Il me suffit de vous renvoyer à la Déclaration commune, dont le paragraphe 7 est ainsi conçu:

"Dans l'intérêt des pays en cause, les trois chefs de gouvernement jugent souhaitable d'envoyer des observateurs pour assister à l'exécution par les équipes d'enquête de la mission qui leur est confiée..."

87. Puis-je encore me permettre de poser une nouvelle question? Si les observateurs étaient censés faire partie intégrante de l'opération — et je pense qu'il faut entendre par là que sans eux les équipes ne pouvaient pas normalement s'acquitter de leurs fonctions et n'avaient pas le droit de le faire — comment se fait-il que les deux gouvernements, bien qu'à contre-cœur, se soient tout de même associés aux dernières phases de l'opération et l'aient suivie jusqu'à la fin? A nouveau leur conduite est une réponse à ce nouvel argument qu'ils avancent pour contester les conclusions.

88. En outre, en acceptant sa mission, le Secrétaire général a bien précisé aux trois ministres des affaires étrangères que ni le rapport ni ses conclusions ne seraient subordonnés à la confirmation ou à la ratification de l'un quelconque des gouvernements intéressés. Dans sa lettre aux trois gouvernements, il déclarait ce qui suit:

"Lorsque les équipes auront terminé leur mission, elles me feront rapport par l'entremise de mon représentant, et, sur la base de leur rapport, je communiquerai mes conclusions finales aux trois gouvernements et au Gouvernement du Royaume-Uni. Je considère comme entendu que ni le rapport de mon représentant ni mes conclusions ne seront en aucune façon subordonnés à ratification

ou à confirmation de la part de l'un quelconque des gouvernements intéressés."

Etant donné que le Secrétaire général avait clairement précisé l'unique condition à laquelle il accepterait d'entreprendre et de mener à bien sa mission, l'attitude du Ministre des affaires étrangères des Philippines — suivant laquelle le gouvernement de son pays ne conteste pas les conclusions du Secrétaire général mais critique la manière dont l'enquête a été effectuée par les équipes — ne peut être considérée que comme une tentative de dissocier le rapport des conclusions, afin de se réserver toute latitude de critiquer le premier et d'échapper en même temps à l'inconvénient qu'il y aurait manifestement à vouloir critiquer les conclusions du Secrétaire général. Cette tentative ne doit pas réussir. Même si l'on fait abstraction du manquement à la parole donnée au Secrétaire général, M. Lopez doit comprendre que sa tentative porte en soi une contradiction évidente: au même moment où son gouvernement accepte sans réserve l'ensemble des conclusions du Secrétaire général, il en refuse une: à savoir que l'équipe s'était acquittée de sa tâche délicate et difficile dans un délai relativement bref, mais de manière approfondie et entièrement satisfaisante.

89. M. Lopez a ensuite évoqué la question controversée de la fixation de la date de la proclamation de la "Malaisie" qui, selon lui, a porté à l'extrême l'inobservation de l'Accord de Manille. Il s'est toutefois trompé quand il a dit que c'était le Royaume-Uni qui l'avait annoncée. Il s'agit en réalité d'une annonce faite par le chef suprême de la Fédération de Malaisie, le Yang di-Pertuan Agong. On a expliqué maintes et maintes fois la raison de cette manière de faire. Cette explication a été fournie à Manille, à Djakarta, à Kuala Lumpur, dans toutes les capitales où cela présente de l'importance et à tous ceux que la question intéresse: c'était une obligation imposée par la Constitution de la Fédération de Malaisie.

90. Cela a été longuement expliqué par le chef de ma délégation, dans sa déclaration du 27 septembre, à cette tribune même. Mais même si je le répétais aujourd'hui et encore et encore, je n'arriverais pas, je le crains, à convaincre ceux qui ne veulent pas être convaincus. Je suis cependant persuadé que le jour où les passions de ces journées se seront apaisées — car elles s'apaiseront inévitablement —, le jour où l'atmosphère redeviendra sereine, mes amis se rendront compte, en tout cas, qu'en l'occurrence on n'a voulu en aucune façon passer outre à la décision du Secrétaire général. En fait, dans ses conclusions, le Secrétaire général a traité de la question en termes précis et soigneusement pesés. Il a dit:

"Pendant que l'enquête se poursuivait, la date du 16 septembre 1963 a été annoncée par le Gouvernement de la Fédération de Malaisie, avec l'assentiment des Gouvernements du Royaume-Uni, de Singapour, du Sabah et du Sarawak, pour la création de la nouvelle Fédération de Malaisie. Cela a donné lieu à des malentendus et à une certaine confusion, et même provoqué du ressentiment chez certaines autres parties à l'Accord de Manille, ce qui aurait pu être évité si l'on avait pu attendre, pour fixer cette date, que j'aie dégagé et fait connaître mes conclusions."

91. Ayant déclaré par erreur que l'annonce avait été faite par le Royaume-Uni, M. Lopez a ajouté que l'annonce précisait que "la nouvelle Fédération de Malaisie serait proclamée le 16 septembre, quels que soient les résultats de l'opération".

92. Bien que mon gouvernement n'ait jamais eu le moindre doute quant aux résultats de cette opération et qu'il n'ait jamais pensé que la tâche entreprise par le Secrétaire général pourrait se substituer d'une façon quelconque au scrutin qui avait déjà eu lieu, ni le Gouvernement de la Fédération de Malaisie ni aucune personnalité parlant en son nom n'ont à aucun moment dit en public ou en privé que la nouvelle Malaisie serait créée même si les résultats de l'opération étaient défavorables. Qu'il me soit permis de rappeler, à cet égard, que, lorsque mon attention a été attirée sur une information de presse parue dans un journal de New York, où il était dit que la nouvelle Malaisie serait créée "quelles que soient les conclusions des Nations Unies", j'ai aussitôt rendu visite au Secrétaire général pour lui donner l'assurance que cela ne correspondait pas à l'attitude de mon gouvernement.

93. Cela étant, M. Lopez est allé jusqu'à dire que le Secrétaire général avait été si ému par cette annonce qu'il l'avait qualifiée plus tard de "camouflet aux Nations Unies". Je dirai seulement qu'une telle déclaration ne se trouve dans aucun des innombrables documents relatifs à la préparation ou à l'exécution de la mission confiée au Secrétaire général. Jamais elle n'a été entendue au cours d'aucune des conversations auxquelles ont participé les trois représentants des Etats intéressés en présence du Secrétaire général. Et si je peux me permettre une remarque personnelle, je pense, pour ma part, que le Secrétaire général est incapable d'avoir usé d'une telle expression. Cela est d'autant plus regrettable que la déclaration figure entre guillemets dans le texte de l'intervention de M. Lopez qui a été distribué, ce qui tend à lui donner une certaine authenticité.

94. Je n'ajouterai qu'une chose. M. Lopez a prétendu que la Commission Cobbold avait émis l'opinion que la Fédération de Malaisie cesserait d'exister en tant qu'entité politique et serait remplacée par la Malaisie. Je ne nie pas que telle ait pu être la pensée de la Commission. Je ne nie pas non plus qu'elle ait pu s'exprimer ainsi. Mais la Commission présentait des recommandations en faveur de l'admission des Etats de Bornéo quelque 15 mois avant que cette admission ne devînt une réalité. Le statut réel de la Malaisie doit maintenant être déterminé objectivement. M. Lopez n'a cependant pas précisé quelle importance il attache à cette déclaration ni même dit s'il partage les mêmes vues. Mais, à mon sens, il s'en est servi comme point de départ pour soutenir qu'elle a une incidence sur les revendications de son gouvernement sur le Bornéo septentrional, qui porte maintenant le nom de Sabah. A son instar, je ne m'étendrai pas sur les conséquences politiques, constitutionnelles et juridiques de la création de la Malaisie. Ce n'est pas ici le lieu ni encore moins le moment de s'engager dans une telle discussion.

95. En ce qui concerne la revendication des Philippines sur le Sabah, je me réfère au paragraphe 8 de la

Déclaration commune, qui précise clairement que "conformément aux dispositions du paragraphe 12 de l'Accord de Manille, ... l'inclusion du Sabah (Bornéo du Nord) dans la nouvelle Fédération de Malaisie ne préjuge[nt] ni cette revendication ni les droits qui en découlent". Cette déclaration a été authentifiée par la signature de mon Premier Ministre et nous la respectons. Si ce document, que l'on a rejeté depuis lors comme un simple chiffon de papier, peut être scrupuleusement respecté et si, sur la base des dispositions qu'il contient, le Gouvernement philippin désire des engagements formels, comme le laisse entendre la déclaration du Ministre des affaires étrangères, sans doute ce gouvernement poursuivra-t-il l'affaire le moment venu par les voies appropriées. Les relations entre nos deux pays étant ce qu'elles sont à l'heure actuelle, il m'est difficile d'aller plus loin.

96. Je m'excuse d'avoir parlé plus longuement que je ne le pensais mais je me voyais obligé de replacer les choses sous leur vrai jour. Puis-je, ne serait-ce que pour rendre justice au Secrétaire général et à l'équipe des Nations Unies qui s'est rendue dans les territoires, terminer comme j'ai commencé? Le Gouvernement malaisien espère, comme le Ministre des affaires étrangères des Philippines, que la crise qui existe actuellement entre nos deux pays ne deviendra pas plus aiguë pour se transformer en hostilité. Comme il l'a souligné si éloquemment l'autre jour, nos destinées sont si semblables et nous sommes si près l'un de l'autre que, même si nous n'avons aucune autre raison pour nous rapprocher et rester amis, ni la Malaisie ni les Philippines ne gagnent à rester divisées ou à s'engager dans des chemins qui écarteront à jamais les deux pays l'un de l'autre.

97. M. KAMBONA (Tanganyika) [traduit de l'anglais]: J'ai demandé à exercer mon droit de réponse afin de préciser la position de mon gouvernement à l'égard de la déclaration faite par le représentant du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Dans sa déclaration de ce matin, le représentant de l'Afrique du Sud a eu le courage de peindre en rose la politique inhumaine d'apartheid et de discrimination raciale poursuivie sans pitié par l'actuel gouvernement de minorité européenne de l'Afrique du Sud. Dans sa longue déclaration, l'orateur — qui n'est d'ailleurs qu'un représentant d'un gouvernement minoritaire de l'Afrique du Sud — faisant allusion à la lutte anti-acridienne internationale, a parlé du Tanganyika d'une façon qui peut laisser supposer qu'il existe une coopération entre mon pays et son gouvernement.

98. Pour que les délégations présentes à cette session ne soient pas induites en erreur, je désire apporter certaines précisions. Le Tanganyika a récemment lancé une campagne contre l'humiliation à laquelle les Africains ont été soumis pendant de longues années par le colonialisme et la discrimination raciale, qui prennent leur forme la plus répugnante en Afrique du Sud. Mon gouvernement n'a jamais entretenu de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud et il a ordonné un boycottage économique et commercial total à l'égard de ce pays, car nous estimons que la politique d'apartheid est exactement le contraire de la politique de mon gouvernement qui se fonde sur l'égalité des races.

99. Le Tanganyika a retiré tout droit d'atterrissage aux aéronefs sud-africains. Et je me félicite que le gouvernement sud-africain ait investi 2 millions de livres sterling pour le développement des aéroports internationaux de Luanda, en Angola, et du Cap-Vert. Nous nous en félicitons parce que nous savons que, dans quelques mois, ces deux aéroports internationaux seront aux mains des Africains. Les navires sud-africains ne sont pas admis à faire escale dans nos ports. Fidèles à cette politique de n'accepter aucun compromis à l'égard de l'apartheid, qui est contraire à la politique d'égalité raciale de mon gouvernement, nous n'acceptons pas la coopération du Gouvernement sud-africain, ni pour la lutte anti-acridienne ni dans aucun autre domaine.

100. Comme en bien d'autres occasions, la délégation tanganyikaise tient à souligner que personne ne devrait douter de l'irrévocable décision des peuples africains et de leurs amis d'intensifier notre lutte contre l'apartheid et la discrimination raciale. La récente Conférence au sommet tenue à Addis-Abéba a renforcé notre détermination à l'égard de ce cynisme mal-faisant, qui est une menace pour notre existence même en tant qu'êtres humains, à l'égard de cette humiliation qui a été infligée aux peuples colonisés et aux populations d'origine africaine et qui a été trop longtemps tolérée dans ce monde.

101. En ce qui concerne la république raciste de l'Afrique du Sud, le Times de Londres du 12 décembre 1961 nous apprend que le chef Luthuli a fait une déclaration des plus révélatrices et des plus pertinentes lorsqu'il a reçu son prix Nobel à Oslo. Il a parlé en ces termes:

"Il est inutile que je parle longuement de l'Afrique du Sud. Son système social, sa politique, son économie et ses lois ont attiré sur elle l'attention du monde. En ces temps modernes, l'Afrique du Sud est une pièce de musée, un vestige du sombre passé de l'humanité, une relique d'une époque révolue ou en voie de disparition partout ailleurs, mais non en Afrique du Sud. Dans ce pays, on pratique le culte de la supériorité de la race et de la suprématie blanche comme le culte de Dieu; et l'on a même trouvé un verset de la Bible pour le justifier.

"Libres ou non, nous avons tous le devoir, à cette heure, de rendre à notre mère l'Afrique son nom et son honneur."

102. En vérité, il est vain de trop s'étendre sur la doctrine et les pratiques odieuses et révoltantes de l'apartheid. Les faits essentiels sont connus de tous. Ce qui importe maintenant c'est de serrer les rangs et de renforcer notre action pour extirper de cette planète ce cancer que constitue l'apartheid, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

103. Mon pays et mon peuple sont décidés à combattre le fléau de l'apartheid et de la discrimination raciale en Afrique et dans le monde, et ni faux espoirs ni pieux avertissements ne nous en empêcheront ou ne nous troubleront. Nous savons aussi que nous avons de nombreux amis sûrs dans cette lutte pour la vraie liberté humaine et que la victoire sera nôtre.

104. M. THOMAS (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je viens à cette tribune non pour répondre à la déclaration du représentant de l'Indonésie — encore que, je le reconnais, j'ai été très tenté de le faire —, mais pour répondre très brièvement au Ministre des affaires étrangères de la Somalie. Dans sa déclaration d'aujourd'hui, M. Issa a dénoncé en termes assez violents, je regrette de le dire, ce qu'il croit être la politique du Gouvernement de Sa Majesté au sujet du district de la frontière septentrionale du Kenya, dont la partie nord est habitée par une population en majorité d'origine somalie.

105. Je dois avouer que j'ai été surpris que, au cours de son assez longue dénonciation de la politique du Gouvernement de Sa Majesté, le Ministre des affaires étrangères de la Somalie n'ait pas une seule fois fait allusion à la conférence qui s'est tenue entre son Gouvernement et le Gouvernement de Sa Majesté il y a environ deux mois à Rome et où j'avais l'honneur de diriger la délégation britannique. C'est à cette conférence que le Gouvernement de Sa Majesté a fermement et franchement exposé au Gouvernement de la Somalie sa politique à l'égard du District de la frontière septentrionale, politique qui, le Ministre des affaires étrangères de la Somalie en conviendra, a été appuyée sans réserve par les ministres du Kenya présents à la conférence. Je dois ajouter que des ministres du Kenya faisaient partie de la délégation du Royaume-Uni que je dirigeais.

106. A cette conférence, j'ai expliqué que nous espérons que le Kenya deviendrait pleinement indépendant le 12 décembre 1963. Comme vous le savez, sauf sur certains points, le Kenya jouit de l'autonomie interne. J'ai expliqué, je le répète, que nous espérons que ce pays deviendrait pleinement indépendant en décembre.

107. J'ai expliqué que, puisque le Royaume-Uni ne serait responsable du Kenya que jusqu'au mois de décembre de cette année, mon gouvernement était convaincu qu'il serait malvenu de prendre, au sujet de ses frontières, une décision unilatérale et arbitraire qui pourrait être contraire aux vœux du Gouvernement du Kenya. Les Ministres élus du Kenya qui étaient présents ont confirmé qu'ils ne pourraient accepter une telle décision.

108. Mon gouvernement était d'avis que, et il avait en cela l'accord des ministres du Kenya, c'était aux pays africains intéressés de parvenir à un accord sur cette question dans un cadre africain. Au cours de cette conférence, les Ministres du Kenya ont déclaré aux Ministres somalis qu'ils étaient disposés à reprendre les pourparlers avec eux à une date rapprochée, sans condition préalable. Ils ont également reconnu que la Somalie avait des raisons légitimes de s'intéresser à l'avenir des populations d'origine somalie dans le district frontalier du Nord.

109. Malheureusement et au grand regret de mon Gouvernement, la Conférence s'est terminée sans qu'on ait pu parvenir à un accord. Mais les Ministres du Kenya ont maintenu leur offre de négociation directe, sans condition préalable ni d'un côté ni de l'autre. J'ai émis l'opinion alors que le Gouvernement somali, après réflexion, accepterait cette offre. J'exprime aujourd'hui la même opinion.

110. Je voudrais dire au Ministre des affaires étrangères de la Somalie, pour qui j'ai la plus grande estime, qu'il est absolument inexact de dire, comme il l'a fait, qu'un état de tension et de conflit dans cette région de l'Afrique sert les intérêts du Royaume-Uni. En fait, mon gouvernement désire par-dessus tout que la population de cette "Corne" de l'Afrique vive en paix et que sa prospérité aille croissant. C'est précisément pour cette raison que nous avons décidé qu'il serait malvenu de notre part de prendre une décision unilatérale sur le

problème de frontière posé par le Ministre des affaires étrangères de la Somalie.

111. Nous estimons, je le répète, qu'il est de l'intérêt de tous que les pays africains intéressés recherchent une solution dans un cadre africain, ce qui serait, me semble-t-il, conforme aux vues exprimées à la Conférence d'Addis-Abéba. Je suis sûr que cette manière de voir recevra l'approbation de la grande majorité des pays représentés à cette Assemblée.

La séance est levée à 17 h 15.